

1^{er} Mai



Cette année encore, il se vendra le 1^{er} Mai, plus de 60 millions de brins de muguet. 85 % de la production nationale de muguet est récoltée dans la région nantaise, notamment à Machecoul. Cette activité génère près de 7000 emplois saisonniers. Le nom de cette petite fleur porte-bonheur est indissociable du 1^{er} Mai. Cette date est surtout connue comme date de la fête légale du travail chômé et payé depuis 1947. Mais le 1^{er} Mai est aussi une date profondément marquée par les mythologies et les vicissitudes de l'histoire sociale. Certaines traditions locales en sont issues, notamment celle qui consistait, il y a seulement quelques décennies, à créer dans les rues de nos villages, un joyeux bazar dans la nuit du 30 avril. Images !

Au bar du Café de la place, les commentaires vont bon train ce matin de 1^{er} Mai. Ils se font indulgents "Dame, il faut bien que les jeunes s'amuse, on a tous fait ça" ou sévères "Ils exagèrent ! Nous, de notre temps...". La brouette gît sur le flanc devant l'entrée du café. Des jardinières agencées de guingois forment une pyramide fleurie sous le porche de l'église. Une collection de poubelles s'égrènent en chapelet de la mairie jusqu'au Monument aux morts. Des outils hétéroclites jalonnent les rues... Devant ce spectacle insolite, accoudé au comptoir, on affiche un faux air de surprise, on salue même "leur" courage provocateur "ils ont quand même dû en baver pour aller accrocher ce mannequin à l'enseigne du pharmacien !" et "leur" imagination : "ils manquent pas d'idées". Décor surréaliste !

Œuvre anonyme nuitamment offerte par "ils" aux "nous". Nuit mouvementée pour les uns, sommeil perturbé pour les autres. Silhouettes furtives, "ils" ont profité de l'obscurité pour créer un joyeux désordre dans l'espace public. Bric-à-brac d'objets glanés ça et là dans le bourg, que leurs propriétaires, au petit jour, s'empressent de récupérer pour rétablir l'ordre sous le regard amusé d'une doyenne complice. Matinée de rangement après le nocturne charivari ! Jour de sabbat après la nuit agitée de Beltaine¹, nuit de tous les dangers mais aussi, pour les jeunes filles, de tous les espoirs portés par les perles de rosée² accrochées aux nuages blancs de l'aubépine ou aux corolles de l'églantine rouge³.



Rachel Anderson ©

Lire la suite de l'édito en page 2

TRANSITION ÉNERGETIQUE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



En Sud Retz Atlantique, des parcs éoliens déjà bien implantés

Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil créé par le législateur qui doit être mis en place par les collectivités à l'échelle d'un territoire donné pour atténuer les effets du changement climatique, maîtriser la consommation d'énergie, réduire l'émission des gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables.

Le PCAET vise deux objectifs :

- l'atténuation : limiter l'impact des activités d'un territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- l'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire.

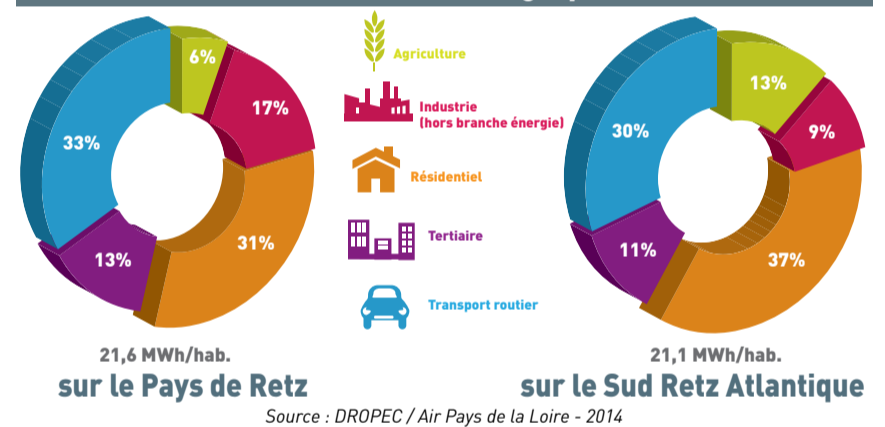
Concrètement, il s'agit d'agréger et de coordonner des actions déjà menées par les acteurs (publics et privés) et de susciter des initiatives pour atteindre des objectifs selon un programme planifié :

- baisser les consommations d'énergie (ex d'actions : OPAH/PIG/rénovation des bâtiments publics /rénovation de l'éclairage public),
- baisser les émissions de gaz à effet de serre (ex d'actions : renouveler les flottes de véhicules, réduire les déchets, inciter au covoiturage, limiter l'étalement urbain, réduire voire supprimer l'utilisation des produits chimiques pour le traitement des sols),
- augmenter la part des énergies renouvelables (exemples d'actions : solaire, biomasse, méthanisation, éolien),
- améliorer la qualité de l'air en agissant notamment sur les déplacements automobiles,
- s'adapter au changement climatique en anticipant les effets de la pluviométrie, des tempêtes, des canicules ou des grands froids (entretien des marais, ouvrages de défense, favoriser les boisements).

Le PCAET est une obligation qui relève d'une procédure réglementaire dont les étapes sont les suivantes :

- La réalisation d'un diagnostic (relevés de consommation d'énergie, calcul des émissions de gaz à

Les consommations d'énergie par secteur



La production d'énergie renouvelable locale couvre 28% des besoins annuels de la CCSRA

(A titre de comparaison, 7% sur la Communauté de communes Sud Estuaire, 23,5% sur Pornic Agglomération)

- effet de serre, mesures de qualité de l'air),
- L'élaboration d'une stratégie décrite et chiffrée,
- Un plan d'actions (adapté aux enjeux énergétiques et climatiques identifiés pour le territoire,
- La mise en place d'une concertation avec les acteurs du territoire (entreprises, agriculteurs, citoyens ...),
- L'adoption d'une méthode de suivi et d'évaluation .

Pour Jean-Marie BRUNETEAU, vice président chargé de la transition énergétique et des énergies renouvelables au sein de la Communauté de communes, "Le PCAET est aussi une opportunité :

- Optimisation financière (économies d'énergie, ressources fiscales, nouvelles formes de financements)
- Attractivité économique (filiale du bâtiment et de l'artisanat, des ENR, transports, Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)
- Qualité de vie (trajet domicile-travail, Trame Verte Bleue)
- Economie par anticipation des coûts de l'inaction (s'adapter plutôt que réparer, impact sanitaire de la pollution de l'air)

La loi oblige les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants (ce qui est le cas de notre communauté de communes) à adopter un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018.

Lire la suite en page 2

Sommaire

- Transition énergétique.....p1-2
- Développement économique ... p2
- Urbanisme..... p3
- Espaces Aquatiques p3
- Solidarités..... p3
- Tourisme p4

Sortie de la dormance hivernale, victoire de la lumière sur l'obscurité, hymne à la jeunesse et plaisir des jeux floraux⁴, voici Mai. Le Mai blanc de Marie, le Mai rouge du sang d'une autre Marie, versé à Fourmies, un certain 1^{er} mai de 1891. 1^{er} mai, jour chômé et payé, emblématique de la longue marche des travailleurs d'ici et d'ailleurs. Un jour de bonheur, une vie de labeur. 1^{er} Mai, deux fêtes en une, du bonheur et du travail ! 1^{er} mai du brin de muguet qu'on porte à la boutonnière, souligné d'un ruban rouge.

Les clochettes douces aux pieds des muses d'Apollon ont essaimé du mont Parnasse jusqu'aux sous-bois de Fontainebleau pour le plaisir des Dames de la cour royale. Enfin, dignes héritières du "lait de mai"⁵, les fines tulipes blanches et ciselées ont trouvé dans notre région les conditions idéales à leur épanouissement. La hampe aux gracieuses campanules immaculées s'érige fière dans le limbe vert foncé des deux feuilles. Le lys de mai embaume l'humus de son parfum de muscade. Comme le trèfle à quatre feuilles, le muguet sauvage à 13 clochettes reste le gage d'une félicité éternelle. Mais, fortement convoité, le muguet des bois a quasiment disparu de nos contrées. Il s'abrite désormais sous les serres blanchies de nos maraîchers. Là, il est surveillé le temps du carême comme le lait sur le feu. Ou plutôt comme le veau d'or ! Selon les conditions météorologiques et la température, on blanchit plus ou moins les châssis pour accélérer ou ralentir la floraison. Affaire d'expert. La fleur doit être à son optimum floral le 1^{er} Mai. 20 cm de hampe et 14 clochettes juste épanouies sont le nec plus ultra sur le marché. Trois années de vie souterraine, de soins prodigués et mille petites mains affairées auront été nécessaires pour satisfaire le plaisir d'offrir la fleur éphémère du bonheur. Tout se joue sur une journée, la vente est limitée. Ce jour chômé fait aussi le bonheur de ceux qui travaillent... pour le muguet du 1^{er} Mai.

Claude NAUD
Président

- 1 Fête celte dédiée au dieu du soleil et célébrée la veille du 1^{er} Mai.
- 2 Selon une coutume poitevine, la rosée recueillie sur les fleurs le 1^{er} mai et appliquée sur le visage, garantit une peau douce et soyeuse.
- 3 En hommage à Fabre d'Eglantine, révolutionnaire co-auteur du calendrier républicain mais aussi pour rappeler le rouge rosé de la fleur d'églantier.
- 4 Dans la Rome antique, ces jeux parfois licencieux, appelés aussi « floralies » étaient dédiés à la déesse Flora.
- 5 La fête du "lait de mai" inventée à Nantes par Aimé Delrue à l'occasion du 1^{er} Mai.

TRANSITION ENERGETIQUE

Suite de la page 1...

Les élus de la commission Climat et Transition énergétique de notre Communauté de communes ont engagé les premiers travaux et se sont notamment rapprochés d'autres territoires précurseurs.

De plus, pour des raisons d'économie et de cohérence territoriale, il a été décidé, en concertation avec les trois autres Communautés de communes du Pays de Retz, de faire un appel groupé à un bureau d'études spécialisé pour réaliser le diagnostic.

On citera pour mémoire :

- l'équipement en chaudières bois de bâtiments communaux à Legé et Saint Mars de Coutais
- la micro-centrale photovoltaïque pour autoconsommation à Corcoué-sur-Logne
- la production de chaleur renouvelable au centre aquatique "Océane" de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique
- l'acquisition, par les communes et la Communauté de communes, de 9 véhicules et 3 vélos électriques.

C'est donc le syndicat mixte du Pays (PETR) qui, fort de son expérience et reconnu nationalement depuis 2015, comme "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte", qui a été désigné pour porter cette étude.

Il faut rappeler que plusieurs actions contribuant à cette politique énergétique ont déjà été réalisées sur le territoire de notre communauté de communes, avec des aides obtenues grâce à cette reconnaissance



par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



40 gestes simples pour réduire vos factures d'eau et d'énergie

POUR CONSOMMER MOINS D'EAU POUR CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

22°C TEMPÉRATURE RECOMMANDÉE PENDANT LA TOILETTE (8°C LE RESTE DU TEMPS)
 18°C TEMPÉRATURE RECOMMANDÉE LA NUIT
 20°C TEMPÉRATURE RECOMMANDÉE EN JOURNÉE

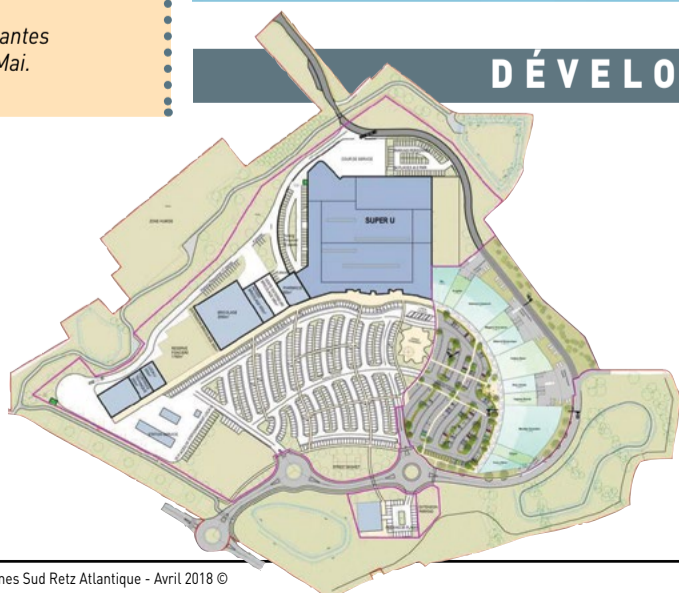
Économies d'eau :
 - Installez un mousseur sur le robinet.
 - Repérez les fuites et réparez-les rapidement.
 - Préférez les douches aux bains.
 - Coupez l'eau pendant le savonnage.
 - Privilégiez la position froide lorsque vous fermez les robinets mitigeurs.

Économies d'énergie :
 - Fermez les volets la nuit.
 - Installez des rideaux épais et fermez-les la nuit.
 - Évitez de faire pendre vos rideaux devant les radiateurs.
 - Laissez entrer la lumière.
 - Éteignez la lumière en quittant la pièce.
 - Fermez les portes des pièces peu chauffées.
 - Purgez régulièrement les radiateurs.
 - Ne brûlez pas de bougies ou d'encens. Ils émettent des polluants.
 - Débranchez l'ordinateur. Même éteint, il consomme de l'électricité.
 - Évitez les abat-jour sombres ou épais.
 - Évitez l'usage de radiateurs d'appoint électriques ou gaz.
 - Éteignez simultanément les appareils électriques, à l'aide d'une multiprise.
 - Aérez les pièces 5 à 10 mn par jour même en hiver.
 - Placez vos appareils de froid loin des sources de chaleur.
 - Dégivrez régulièrement le congélateur et le réfrigérateur.
 - Nettoyez régulièrement la grille arrière du réfrigérateur.
 - Laissez refroidir les plats avant de les mettre au réfrigérateur.
 - Utilisez des casseroles adaptées à la taille des plaques.
 - Pendant la cuisson, couvrez les casseroles.
 - Coupez les plaques électriques un peu avant la fin de la cuisson.
 - Évitez d'ouvrir la porte du four pour vérifier la cuisson.
 - Démarrz le nettoyage par pyrolyse après une cuisson (le four est déjà chaud).
 - Nettoyez régulièrement le filtre de votre lave-vaisselle.
 - Ne prélevez pas la vaisselle.
 - Remplissez complètement votre lave-linge ou votre lave-vaisselle avant de l'utiliser.

Économies de chauffage :
 - Réglez la température du chauffe-eau entre 55°C à 60°C.
 - Privilegiez les programmes « Éco ».
 - Dès que la température extérieure est plus douce, baissez le chauffage.
 - Si vous partez plus d'une journée, mettez le chauffage en mode hors gel et coupez le ballon d'eau chaude électrique.
 - Essayez le linge au maximum avant de le mettre au sèche-linge.
 - N'utilisez pas plus de lessive que la dose recommandée.
 - Privilegiez les lessives portant l'Écolabel européen.
 - Privilegiez les cycles courts à basse température voire à froid.
 - Dès que possible, faites sécher votre linge à l'air libre (plutôt qu'au sèche-linge).

Source : ADEME octobre 2017

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Réunion publique
Une réunion publique du projet de création du nouvel espace commercial "GRAND RETZ" se déroulera le mardi 29 mai 2018 à 19 h
 Salle de l'Espace de Retz
 14, rue de La Taillée - 44270 MACHECOUL-ST-MÊME

Application du Droit des Sols (ADS)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, toutes les autorisations d'urbanisme des 9 communes membres de la communauté de communes Sud Retz Atlantique sont instruites par le nouveau service mutualisé appelé "Application du Droit des Sols" (ADS).

Le service ADS est composé de 6 agents : un responsable de service et 5 instructeurs.

Par convention, les agents des ex-services urbanisme des communes de Corcoué-sur-Logne, Legé, Machecoul-Saint-Même, Saint-Mars de Coutais et Villeneuve-en-Retz ont dans un premier temps été mis à disposition du service ADS de la Communauté de communes, pour réaliser l'instruction des autorisations d'urbanisme c'est-à-dire les certificats d'urbanisme d'information, les certificats d'urbanisme opérationnel, les déclarations préalables, les permis de construire, les permis de démolir et les permis d'aménager. Ils seront ensuite transférés et deviendront agents communautaires.

Les instructeurs sont présents dans leurs communes les lundi, mercredi et vendredi pour recevoir et informer le public uniquement sur les projets d'autorisations d'urbanisme. Ils sont joignables durant les permanences en mairie.

Le mardi et le jeudi les instructeurs se retrouvent à l'antenne communautaire

de Legé pour réaliser l'instruction technique des autorisations d'urbanisme. Pour permettre une instruction efficace des dossiers, **l'antenne de Legé ne reçoit ni public, ni communication téléphonique.** Le service ADS est installé dans les bureaux de l'ancienne communauté de Communes de la Loire Atlantique Méridionale.

Les instructeurs instruisent pour l'instant les autorisations de leur communes respectives mais ils seront en mesure d'instruire, dans les semaines à venir, les autorisations des autres communes membres, pour maintenir la continuité de l'instruction en cas d'absences d'un ou des instructeurs.

Les communes de La Marne, Paulx, Saint-Etienne de Mer Morte et Touvois n'ont pas mis d'agent à disposition du service ADS. La majeure partie de leurs autorisations d'urbanisme est transmise au service ADS qui les instruit. Ces 4 communes conservent l'instruction des certificats d'urbanisme d'information et les déclarations préalables qui ne créent ni surface, ni taxe.



Le service ADS restera disponible pour assister les élus et agents pour les dossiers plus complexes.

Les autorisations d'urbanisme sont toujours :

- à déposer en mairie, qui fournira également les renseignements sur le droit des sols.

- signées par le Maire ou son représentant après avis de la commission communale du droit des sols.

Les horaires de permanences des instructeurs dans les mairies de Corcoué-sur-Logne, Legé, Machecoul-

Saint-Même, de Saint-Mars de Coutais et Villeneuve-en-Retz pourront être modifiées dans les mois à venir en fonction du volume d'autorisations d'urbanisme à instruire.

Pour Jean-Claude BRISSON, vice-président chargé de l'Urbanisme au sein de la Communauté de communes, l'objectif de ce nouveau service est de réduire les délais d'instruction et d'assister les élus sur les projets communaux et communautaires tout en maintenant la proximité avec les communes et leurs habitants.

LES ESPACES AQUATIQUES

Le Château d'Ô

L'espace aquatique de plein air "Le Château d'Ô" à Legé a débuté ses activités **le 3 avril dernier**. Il propose l'accès à trois bassins : un bassin sportif, un bassin ludique et une pataugeoire, le tout entouré d'une plage en bois exotique. Un espace détente et des baignades de soleil sont également à disposition dans un environnement convivial.

Tarifs des entrées du Château d'Ô

Ticket adulte	2.60 €
Ticket jeune.....	1.60 €
Enfant de 0 à 6 ans.....	Gratuit
10 tickets adulte.....	22.00 €
10 tickets jeune.....	14.00 €
Carte permanente adulte	55.00 €
Carte permanente jeune.....	37.00 €
Carte familiale*.....	72.00 €

* sur présentation du livret de famille

Horaires d'ouverture

Hors vacances scolaires

Mercredi : 15h/17h
Vendredi : 12h30/13h45
Dimanche : 10h/12h30

Vacances scolaires

Du lundi 10h/12h - 14h/18h
au jeudi :
Vendredi : 10h/12h - 14h/19h
Samedi : 14h/18h
Dimanche : 10h/12h30



Activités proposées

- Baptême de plongée enfants/adultes
- Cours de natation
- Aquagym
- Ecole de natation
- Jardin aquatique

L'espace aquatique l'Océane est ouvert à l'année
Information sur les horaires d'ouverture et les tarifs sur www.ccmachecoul.fr/oceane/

Une seule adresse de contact pour les deux structures : espacesaquatiques@ccsudretzatlantique.fr

SOLIDARITÉS

Chauffeurs solidaires

Déplacements accompagnés

L'association des CHAUFFEURS SOLIDAIRES SUD RETZ est heureuse de vous informer du lancement de son activité au 1^{er} mars 2018 sur l'ensemble du territoire de la communauté de Communes Sud Retz Atlantique : Machecoul-St-Même, Paulx, La Marne, Saint-Etienne de Mer Morte, Saint-Mars-de-Coutais, Villeneuve-en-Retz, Legé, Touvois, Corcoué-sur-Logne, dans un rayon de 15 à 20 kms du domicile de chacun ou autre destination à convenir avec le chauffeur. **(forfait de 3 € jusqu'à 15km - 0,20 € le km sup.)**

Contacts des référents communaux

LEGÉ et TOUVOIS : 07 68 10 87 74
PAULX : 07 68 26 16 04
CORCOUÉ-SUR-LOGNE : 07 69 20 09 93

MACHECOUL-ST-MÊME : 07 82 54 30 47
VILLENEUVE-EN-RETZ : 07 69 49 67 99
ST-MARS-DE-COUTAIS : 07 69 78 56 53



Croix rouge

Permanences de La CROIX ROUGE à Machecoul-Saint-Même
15, chemin de la Cour du Bois



Les permanences de la Croix Rouge sont ouvertes à tout public.

Rappel des jours d'accueil par thématique :

Lundi 14h/17h – permanence sociale
Mercredi 10h/12h – vesti-boutique/bazar
Samedi 9h/12h - vesti-boutique/bazar

Mise en tourisme autour du lac de Grandlieu



Le Département de Loire-Atlantique a lancé en novembre 2015 avec les acteurs locaux, le projet de mise en tourisme autour du lac de Grand Lieu, en valorisant le patrimoine naturel, culturel, patrimonial aux alentours. Regroupant dix communes et quatre intercommunalités, la mise en tourisme "autour du lac de Grand-lieu" permet de fédérer les acteurs autour d'un projet commun de développement touristique. La valorisation du patrimoine, le développement d'un tourisme éco-responsable, la mise en réseau, le partage

d'une identité, d'une communication commune, sont autant d'enjeux bien identifiés par l'ensemble des acteurs. Dans un rôle d'ensemblier et d'animateur territorial, le Département a coordonné la démarche de mise en tourisme autour du lac de Grand-lieu, bien commun entre tous.

Différentes étapes ont déjà eu lieu depuis le lancement. La mise en œuvre opérationnelle de la démarche revient désormais aux intercommunalités directement concernées, qui agissent au

nom des communes, dans le cadre de leur compétence en matière de tourisme. Elles ont signé une charte d'engagement.

Sur le territoire de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique, 2 communes sont directement concernées par ce projet :

- **St-Mars de Coutais** se trouve sur le GRP (Grande Randonnée de Pays) du tour du Lac de Grandlieu dont le tour complet est de 73 kms. 4 circuits pédestres (inscrits dans la démarche qualité du Département) sont en cours d'aménagement sur cette commune. Ils permettront de découvrir les richesses naturelles du territoire à proximité du lac.

- La commune de **Machecoul-Saint-Même** travaille actuellement à la mise en place d'un espace muséographique, "**La Maison du Tenu**", consacré à la navigation sur le Tenu, l'Acheneau et le lac de Grand Lieu. Il mettra en lumière le riche passé commercial du Pays de Retz lié au transport de marchandises entre la Baie de Bourgneuf et la Loire.

En parallèle, un sentier d'interprétation permettra de se familiariser avec le patrimoine historique et naturel local et une découverte en bateau sera proposée sur la rivière le Tenu.



La compétence tourisme de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique

L'histoire de l'Office de Tourisme de la région de Machecoul commence en 1985 par la création d'un syndicat d'initiative associatif dont le nom évoluera jusqu'à devenir en 2002 Office de Tourisme de la Région de Machecoul. Celle de Villeneuve-en-Retz (Bourgneuf-en-Retz) débute en 1991. En 2009, suite au rattachement de la commune de Bourgneuf-en-Retz à la Communauté de communes de la Région de Machecoul, la gestion des deux offices de tourisme est assurée par l'association "Office de Tourisme de la Région de Machecoul"



Pour ce faire, à l'initiative de la Communauté de communes, une commission a été créée composée :

- d'élus
- des bénévoles de l'office du tourisme
- des professionnels(le)s de l'office du tourisme et de la Communauté de communes.

Cette commission devra au cours des prochains mois s'attacher à :

- harmoniser le fonctionnement des différents lieux d'informations que sont Villeneuve en Retz, Machecoul-St-Même et Legé.

- mettre à jour les supports de communication (site internet, guide des circuits de randonnée, hébergements, producteurs locaux, photothèques.. ex : l'édition en mai de la toute 1^{ère} carte touristique Sud Retz Atlantique.)

- s'interroger, réfléchir, proposer des actions nouvelles dans le cadre de l'évolution permanente de l'offre touristique de notre territoire afin de le promouvoir et d'animer le réseau des professionnels du tourisme mais aussi s'adapter aux nouvelles technologies.

subventionnée par la Communauté de communes.

L'Office de Tourisme de la région de Legé a été créée en 1995, soutenu financièrement par le District de la Région de Legé qui lui en a délégué la compétence. Suite à sa mise en sommeil en 2011, la Communauté de communes de la Loire Atlantique Méridionale en a repris la gestion. Jusqu'à la fusion avec la Communauté de communes de la Région de Machecoul, elle assurait l'accueil et la promotion touristique grâce à des partenariats.

La convention en place avec l'Office de Tourisme de la Région de Machecoul prenant fin le 31 décembre 2018, une réflexion est engagée afin d'avoir une offre touristique et un service couvrant la totalité du périmètre de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Comme le confie Alain CHARLES, vice président chargé du développement économique et du tourisme au sein de la Communauté de communes, tout ce travail de réflexion servira à co-construire l'offre touristique de demain qui devra être une des vitrines de notre Communauté de communes et ainsi affirmer son identité.

Communauté de communes Sud Retz Atlantique - Maison de l'Intercommunalité
ZIA de la Seiglerie 3 - 2, rue Galilée - BP 13 - 44270 MACHECOUL-SAINT-MEME - Tél 02 40 02 32 62

Bulletin d'Informations de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique - Avril 2018 ©

Directeur de la publication : Claude NAUD - Responsable Communication : Martine BROUSSEAU

Réalisation : JL-I Machecoul - 06 85 12 61 03. www.jl-i.fr

Imprimé en 13 500 exemplaires avec des encres végétales sur du papier 100% recyclé sans chlore.

Actualité tourisme

Une carte des randonnées pédestres sur Machecoul-Saint-Même devrait être disponible en mai prochain. un circuit au départ de St-Même Le Tenu (Départ centre du bourg) permettra de pénétrer dans la forêt de Machecoul (en partie privée).

L'Office de Tourisme éditera courant mai une carte touristique du territoire de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique incluant un recensement complet de l'offre touristique : hébergeurs, restaurants, producteurs locaux, infos pratiques... Elle sera disponible dans les Offices de Tourisme et les communes du territoire de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique.